

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-319 du 08 Juillet 2004
portant nomination du directeur général de l'administration scolaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-111 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement technique et professionnel ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2003-151 du 4 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration scolaire ;

Vu le décret n°2003-154 du 4 août 2003 portant organisation du ministère de l'enseignement technique et professionnel ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Jean Marie MONTSAGNA est nommé directeur général de l'administration scolaire.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Jean Marie MONTAGNA, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-319

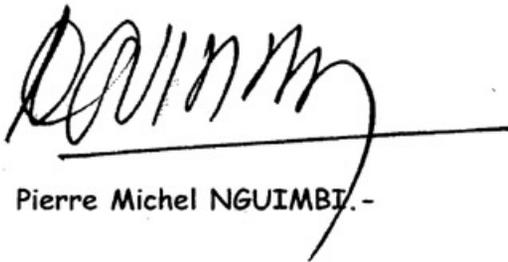
Fait à Brazzaville, le 08 Juillet 2004



Denis SASSOU N'GUESSO

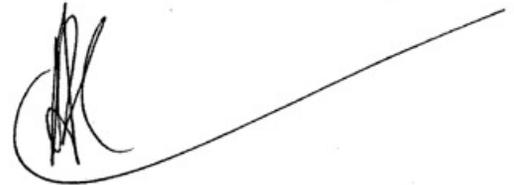
Par le Président de la République,

Le ministre de l'enseignement technique
et professionnel,



Pierre Michel NGUIMBI.-

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY.-